



CONSEIL D'ÉCOLE

- Procès Verbal -

19
mars
2024

**CIRCONSCRIPTION
SMH**

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES EXCUSÉS
<p>REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ Estelle GIGNOUX, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse Thibaut GONTHIER, Responsable du Service Périscolaire</p> <p>ENSEIGNANTS Stéphane PRUNIER (CP A), Caroline SOLINAS (CP B), Christophe PENZINI (CE1 A & CM2 A), Isabelle PRUNIER (CE1 B), Christelle ARNAUD & Flavien CALLET (CE2 A), Nolwenn LE MEZEC (CE2 B), Christelle JARRY (CM1 A), Céline GARREL (CM1-CM2), Caroline ROUVIÈRE (CM2 A), Nicolas RAIMO (CM2 B / Directeur)</p> <p>REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES TITULAIRES : Sandrine BOTLAN, Olivier CLARINI, Manuelle CLAVEL, Soraya IFTISSEN, Violaine MEYRAT-FABRE, Edith LAURENT, Laure LAVERNOT SUPLÉANTS :</p>	<p>INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Nathalie PENIN</p> <p>ENSEIGNANTS Patricia DUPRÉ (CE1 A), Virginie SAPONE (CM2 B)</p> <p>REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES TITULAIRES : Constance MASSON, Cécile REBUFFAT, Julie THOMAS SUPLÉANTS : Rémi BOTLAN, Julie BUREAU, Héloïse CADET, Anne FAISANT, Claire FAVIER</p>

EQUIPE / EFFECTIFS PRÉVISIONNELS / CLASSES		DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS
INFORMATIONS - DÉBAT		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Mars 2024 235 élèves 10 classes Moyenne : 23,4</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Rentrée septembre 2024 (-56 CM2 + 36 CP) 215 élèves 9 classes Moyenne : 23,9</p> </div> <p>La répartition des classes et l'équipe pédagogique</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>9 classes Entre 2 et 4 <u>doubles niveaux</u> (CP-CE1 ou CE2-CM1)</p> <p>Patricia DUPRÉ : départ à la retraite Céline GARREL : perte de poste avec bonification</p> </div>	<p>Fermeture de classe actée</p> <p><u>Critères de répartition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau scolaire - Comportement - Élèves à besoins éducatifs particuliers - Fille/garçon - Fratries - Affinités 	

PASSAGES / AFFECTATION EN 6ème / LIAISON école/collège

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION- ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Automatisation via l'application AFFELNET 6ème

Volets 1 : vérification de l'**adresse de résidence** => détermination automatique du collège de secteur.

Le recueil des **vœux** des familles commencera à compter du **21 mars 2024**.

(édition et remise du **volet 2**). La date limite du **retour du volet 2 et des pièces**

justificatives en cas de demande de dérogation par les familles est fixée au 29 mars 2024.

Les demandes de dérogation

Si réponse négative à la question « Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ? »

En Isère, les motifs sont au nombre de **sept** :

- élève en situation de **handicap** (hors orientation en SEGPA et en ULIS)
- élève avec **prise en charge médicale** importante à proximité de l'établissement demandé
- élève **boursier** sur critères sociaux
- élève dont **un frère ou une sœur** est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
- élève dont le domicile est situé en **limite de secteur** et proche de l'établissement
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier (section internationale, CHA ou sections sportives scolaires)
- toute autre situation

Les familles ont le droit à **une seule demande** de dérogation ; si la dérogation est acceptée, la famille s'engage à inscrire l'élève dans l'établissement demandé. Il n'est pas possible de renoncer à une dérogation accordée.

Les directions d'école **vérifient** la présence des pièces justificatives à produire (et non leur validité) et les **transmettent** avec une copie du volet 2 à la division des élèves.

Etape 3 : **affectation** des élèves

A partir du 10 juin 2024, les familles seront informées par les principaux de collège et/ou la direction de l'école des résultats de l'affectation.

Pour connaître les dates d'inscription, rapprochez-vous du chef d'établissement du collège concerné.

Liaison avec le collège du Chamandier

- constat d'un manque de lien
- repas-rencontre avec le principal, la principale adjointe et l'infirmière (nouvelle équipe)
- venue en classe de la CPE pour présenter les attendus/sanctions liés à la vie scolaire
- réunion à SMU avec les parents des futurs élèves de 6ème pour échanger librement
- visite du collège (et repas ?) par les élèves de CM2
- réunion au collège avec les enseignants de CM2 pour présenter les élèves et aider à constituer les classes / groupes de niveaux

AUCUNE LETTRE DES FAMILLES ne sera acceptée par le collège pour la constitution des classes (préconisations des enseignants seulement).

Volets 1
(puis **volets 2**)
transmis aux
familles

Calendrier
présenté

(planning à
venir pour
notre école)

ÉVALUATIONS NATIONALES / LSU

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Évaluations nationales mi-CP

Nouvelle passation d'évaluations nationales pour les CP en janvier 2024.
Evaluations spécifiques mais **points repères** pour les compétences essentielles.

Livret Scolaire Unique (LSU)

Lien avec les évaluations selon les classes. Niveaux de compétences étendus.

Domaines d'enseignement	Éléments de programme	Positionnement avec objectifs d'apprentissage				Appréciations
		Non atteints	Partiellement atteints	Atteints	Dépassés	
Langage oral	Parler en prenant en compte son auditoire					
	Adopter une attitude critique par rapport au langage produit					
	Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu		x			
	Participer à des échanges dans des situations diversifiées					

Résultats par groupes

Niveaux d'acquisition

ELÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS (EBEP)

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Réunions d'Équipe de Suivi de Scolarisation (**ESS**), pour les élèves relevant de handicaps, en présence des **AESH**, de l'enseignante référente, Mme HOULMANE, des parents, et des partenaires/spécialistes accompagnant le sélèves concernés en dehors de l'école.

Réunions d'Équipe Éducative, rassemblant tous les partenaires autour de l'élève.
Intervention de la **Psychologue** EN, Laura GUILLOT

AESH

En cas de participation à une sortie scolaire sans nuitée, aucune démarche spécifique n'est nécessaire, sous réserve que l'emploi du temps n'en soit pas modifié. En cas de modification de l'emploi du temps de l'AESH, le coordonnateur du pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) et/ou l'employeur, doivent donner leur accord formel via le directeur d'école.

En cas de participation à une sortie scolaire avec nuitée, les AESH **peuvent accompagner l'élève sur la base du volontariat** et après accord de l'employeur.
La participation de l'élève concerné à la sortie ne peut pas être conditionnée à la présence de l'AESH, une autre solution devant alors être identifiée.

Le temps de travail effectué en plus par les AESH au cours d'une sortie scolaire ne fait l'objet ni de récupération, ni de perception d'heures supplémentaires.

L'intervention d'AESH sur le temps périscolaire (pause méridienne) relève d'un contrat entre la commune et l'AESH.

PROTOCOLE PHARE

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Protocole pHARe : lutte contre le harcèlement

Grilles d'auto-évaluation, affichages, travail sur l'empathie, journées de cohésion, animation sur l'égalité fille-garçon, lectures, films, débats, entretiens avec les familles...

Climat scolaire apaisé depuis septembre 2023. Aucun nouveau protocole engagé mais **vigilance permanente** face aux situations de moquerie, souvent à l'origine d'un processus de harcèlement.

Attention à « 1 cas de harcèlement par classe en moyenne ».

ACTIONS / PROJETS PÉDAGOGIQUES

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Le passage du relais de la flamme olympique Une médaille a été remise à chacun pour sa participation au défi de la commune.

Le cycle Escrime (6 séances) avec un tournoi.

Projet **Astronomie**, avec Veillée aux Etoiles

projet **AET**

Visite de **l'exposition** au Belvédère : "Voyage au cœur du temps des artisans d'art"

Animation sur **l'égalité garçons /filles** (FRANCAS)

Semaine de la **Presse**

Animations à la **bibliothèque**

Grande lessive (jeudi 21 mars) : installation artistique éphémère

Atelier sur l'eau + **sortie** de fin d'année à Allevard (randonnée + musée)

Rencontre d'un chef papou à la bibliothèque + film sur la déforestation

Courseton (jeudi 30 mai matin)

Sorties **raquettes** à Chamrousse avec accompagnateurs moyenne montagne

Sortie à la journée : **orientation** et découverte de la nature à l'Arselle

Projet **DANSE** avec une danseuse de la compagnie GALLOTTA... mais on veut en parler d'abord avec toi.

Classe de mer (3 au 7 juin)

Stage de **voile** (3 au 7 juin)

Natation CE2, CM1 & CM2 (créneaux en cours d'élaboration)

Idée proposée d'un Café des parents...à développer après la fin des travaux.

SÉCURITÉ

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Dans le cadre du **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté), un nouvel **exercice d'évacuation incendie** va être réalisé avant les vacances de Pâques.

Pour cet exercice, contrairement au précédent, les élèves ne seront pas prévenus. Les portes et sorties directes seront à privilégier et les portes/fenêtres seront à fermer pour éviter la propagation du feu.

Nous espérons à nouveau pouvoir constater le respect des consignes de la part de tous les élèves de l'école.

La circulation au sein de l'école, les entrées et sorties, ainsi que les zones de récréation... Tout a été repensé dans le contexte des travaux et avec une priorité de sécurité à l'esprit (Plan **VIGIPIRATE** toujours au niveau le plus élevé : URGENCE ATTENTAT).

La **circulation** des classes est à nouveau possible le long des grillages délimitant les travaux, ceux-ci étant désormais concentrés à l'intérieur de bâtiments.

Aucun nouveau protocole de **crise sanitaire** à l'horizon. Aucune restriction particulière imposée mais vigilance toujours de vigueur par rapport à l'aération des salles et aux lavages de mains fréquents.

En cas de pluie, la possibilité de temps de récréation effectués en classe n'empêche ni les mouvements (cf. APQ) ni le passage aux toilettes.

Passages aux toilettes aucunement interdits sur les temps de classe mais limités en quantité et non autorisés 10 minutes avant la sortie, par exemple.

Des **visites médicales** sont déjà planifiées pour les élèves de CP et à venir pour les élèves de CM2 (fiche de renseignements et carnets de santé à apporter).

Une **éducation à la sexualité** (EAS - 3 séances annuelles préconisées) est proposée aux élèves de **CM2**.

À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité.

Au regard des programmes, plusieurs thématiques sont possibles, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles. »

TRAVAUX / ÉQUIPEMENTS / PÉRISCOLAIRE

INFORMATIONS - DÉBAT

DÉCISION-ORIENTATION DOCUMENTS JOINTS

Avancée des travaux

Visite/point sur place programmés le 26 mars à 17h15 + réunion à destination des parents à 18h

Déménagement/Emménagement des classes prévu plutôt à la Toussaint, afin de prévoir un temps de contrôle et d'intervention lié aux éventuelles malfaçons qui seront repérées.

Candidature Territoires Numériques Éducatifs (TNE)

Dépôt de candidature effectué. Réponse attendue avant l'été.

Subventions municipales

Inchangées.

Ecole élémentaire SMU - Proposition budget 2024

232	élèves	10	instituteurs	
	Objet	Tarif unitaire	Nombre	Total
Compte budgétaire	SUBVENTION			
6574	Projets (classe découverte, ski, sorties natures,...) (45€/élève élémentaire)	45,00 €	232	10 440,00 €
Total subvention :				10 440,00 €

Compte budgétaire	FONCTIONNEMENT			
6067	Fournitures scolaires (34€/élève)	34,00 €	232	7 888,00 €
6067	Manuels scolaires (100€/classe)	100,00 €	10	1 000,00 €
6067	Renouvellement manuels scolaires (10€/élève élémentaire)	10,00 €	232	2 320,00 €
	<i>6067-sous/total</i>			<i>11 208,00 €</i>
60632	Petit matériel (60€/classe)	60,00 €	10	600,00 €
6261	Timbres poste (1,16€/élève)	1,16 €	232	269,12 €
6068	Pharmacie, autre (50€/classe)	50,00 €	10	500,00 €
Total fonctionnement :				12 577,12 €

Périscolaire

CR de la réunion du 15/02 fait par les parents délégués

Fait à SAINT-MARTIN-D'URIAGE, le 19/03/2024.

Nicolas RAIMO, Directeur de l'école des Petites Maisons



